

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JANVIER 2017

Présents : FAIVRE Jean-Pierre, SERRUROT François, FEVRE Corinne, ROUSSEAU François, BALLOT Emmanuelle, PESENTI Bruno, LABOUROT Céline, LAPLACE Jean-Louis, HUMBLOT Yves, BUCHAILLOT Thierry, VIELLARD Benoit, GAUTHIER Audrey.

AUTORISATION DEPENSES INVESTISSEMENT 2017 :

En application de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2016 soit :

- Chapitre 21 : 5 675 €
- Chapitre 23 : 68 375 €

PREPARATION VOEUX :

Le Conseil municipal met au point le déroulement de la présentation des vœux qui aura lieu samedi 14 janvier à 18 h 30 à la salle des fêtes :
Préparation salle, buffet, Prise de parole.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal :

- Approuve le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau, établi par le cabinet SAS GEOTECHNIQUE, dans le cadre du projet d'aménagement de la voie d'accès à la zone artisanale.
- Accepte le chèque de GROUPAMA d'un montant de 600 € pour remboursement de frais d'avocat
- Etudie les différentes options pour le remplacement du véhicule communal récemment volé.
- Prend connaissance du rapport de l'expert concernant ce sinistre.

Séance levée à 21 H 00

LE MAIRE
Jean-Pierre FAIVRE